

Location des salles gérées par la direction de la vie associative et des centres sociaux Ville de Villeurbanne

TARIFICATION DES RESERVATIONS PONCTUELLES

SAISON 2025-2026

tarification en vigueur adoptée par délibération n°2024-151 du conseil municipal du lundi 27 mai 2024

- **Tarification catégorie 1 : associations inscrites à l'annuaire des associations et autres organismes publics**

Public concerné :

- Associations inscrites à l'annuaire des associations, villeurbannaises ou non. Dans ce dernier cas, elles ont une activité régulière sur le territoire villeurbannais, telle que définie par la procédure d'inscription dans l'annuaire municipal des associations.
- Syndicats domiciliés au palais du travail
- Services publics : collectivités locales, services de l'Etat (directions régionales, caisse d'allocations familiales...), sécurité sociale, hôpitaux publics, consulats...
- Ecoles et établissements scolaires, associations de parents d'élèves, associations sportives et culturelles qui s'y rattachent
- Partis politiques pour leurs événements conviviaux et festifs
- Bailleurs sociaux
- Organismes de formation à but non lucratif en direction des jeunes et demandeurs d'emploi

TARIFICATION USAGERS CATEGORIE 1

	Tarif horaire	Cas d'exonérations	Conditions d'occupation/forfaits
Salles de grande capacité (supérieure à 125 personnes)			
Centre Culturel et de la Vie Associative : Salle de bal Salle de spectacle et ses annexes (cafétéria et déambulatoire)	28 €/h	1 par saison pour une seule grande salle du mardi au jeudi	Du mardi au vendredi : créneau minimal de 4 heures, montage et démontage compris
		Totale du mardi au vendredi pour les écoles publiques de Villeurbanne	Vendredi : à partir de 17h, obligation de louer la soirée complète - pour la salle de spectacle : forfait de 8 heures/224 € - pour la salle de bal : forfait 9 heures/252 €
		Exonération exceptionnelle soumise à approbation du conseil municipal	Samedi : De 10h à 14h : - salle de bal en autonomie technique (pas de régisseur) : forfait de 4 heures/112 € A partir de 14h, obligation de louer jusqu'à la fermeture : - salle de spectacle : forfait de 11 heures/308 € - salle de bal : forfait 12 heures/336 €
Salles de capacité moyenne (entre 45 et 125 personnes)			
Palais du Travail – Salle des conférences	22 €/h	- 10 par saison aux syndicats domiciliés au PDT - 3 par saison toutes salles petites ou moyennes confondues aux autres utilisateurs	créneau minimal de 2 heures
Palais du Travail - Salle Agora	18 €/h		
Maison de Quartier des Brosses - Salle Bel Air			
Salles de petite capacité (inférieure à 45 personnes)			
Petites salles toutes structures confondues	12 €/h	- Totale pour les syndicats domiciliés au PDT et pour les écoles souhaitant disposer de la salle de la Feyssine - 3 par saison pour les autres utilisateurs, toutes salles petites ou moyennes confondues	créneau minimal de 2 heures

- **Tarification catégorie 2 : associations non inscrites à l'annuaire des associations et autres publics**

Public concerné :

- les syndicats non domiciliés au palais du travail, et associations qui s'y rattachent
- les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) : fondations, coopératives, mutuelles...

TARIFICATION USAGERS CATEGORIE 2			
	Tarif horaire	Cas d'exonérations	Conditions d'occupation/forfaits
Salles de grande capacité (supérieure à 125 personnes)			
Centre Culturel et de la Vie Associative : Salle de bal Salle de spectacle et ses annexes (cafétéria et déambulatoire)	64 €/h	Néant	Du mardi au vendredi : créneau minimal de 4 heures, montage et démontage compris
			Vendredi : A partir de 17h, obligation de louer la soirée complète : - pour la salle de spectacle : forfait de 8 heures/ 512 € - pour la salle de bal : forfait 9 heures/ 576 €
			Samedi : De 10h à 14h : - salle de bal en autonomie technique (pas de régisseur) : forfait de 4 heures/256 € A partir de 14h, obligation de louer jusqu'à la fermeture : - salle de spectacle : forfait de 11 heures/704 € - salle de bal : forfait 12 heures/768 €
Salles de capacité moyenne (entre 45 et 125 personnes)			
Palais du Travail – Salle des conférences	49 €/h	Néant	créneau minimal de 2 heures
Palais du Travail - Salle Agora Maison de Quartier des Brosses - Salle Bel Air	42 €/h		
Salles de petite capacité (inférieure à 45 personnes)			
Petites salles toutes structures confondues	16 €/h	Néant	créneau minimal de 2 heures

- **Catégorie 3 : partis politiques et actions de santé publique**

Public concerné :

- les partis politiques ou candidats aux élections politiques (hors de leurs activités festives ou conviviales)
- les activités de santé publique d'intérêt général et sans but lucratif : don du sang, vaccinations...

Exonération des frais de location pour toutes les salles.

- **Tarification catégorie 4 : secteur privé et autres publics ne rentrant pas dans les précédentes catégories**

Public concerné :

- Personnes morales avec une activité de nature lucrative et dont l'activité s'inscrit dans le champ concurrentiel
- Autres situations ne rentrant pas dans les catégories 1 à 3

TARIFICATION USAGERS CATEGORIE 4			
	Tarif horaire	Cas d'exonérations	Conditions d'occupation/forfaits
Salles de grande capacité (supérieure à 125 personnes)			
Centre Culturel et de la Vie Associative : Salle de bal Salle de spectacle et ses annexes (cafétéria et déambulatoire)	185 €/h	Néant	Du mardi au vendredi : créneau minimal de 4 heures, montage et démontage compris
			Vendredi : à partir de 17h, obligation de louer la soirée complète - pour la salle de spectacle : forfait de 8 heures/ 1 480 € - pour la salle de bal : forfait 9 heures/ 1 665 €
			Samedi : De 10h à 14h : - salle de bal en autonomie technique (pas de régisseur) : forfait de 4 heures/740 € A partir de 14h, obligation de louer jusqu'à la fermeture : - salle de spectacle : forfait de 11 heures/2 035 € - salle de bal : forfait 12 heures/2 220€
Salles de capacité moyenne (entre 45 et 125 personnes)			
Palais du Travail – Salle des conférences	69 €/h	Néant	créneau minimal de 2 heures
Palais du Travail - Salle Agora	49 €/h		
Maison de Quartier des Brosses - Salle Bel Air			
Salles de petite capacité (inférieure à 45 personnes)			
Petites salles toutes structures confondues	31 €/h	Néant	créneau minimal de 2 heures

- **Tarification des expositions**

Les expositions, accrochages muraux exclusivement, sont admises dans le hall et l'atrium (1er étage) du Centre Culturel et de la Vie Associative.

Catégories d'usagers	Tarif à la semaine	Exonérations
Catégorie 1	124 €	Gratuité 2 semaines par saison et un vernissage « compris » par exposition s'il est organisé du mardi au jeudi. Facturation à la semaine au-delà de 2 semaines d'exposition
Catégorie 2	229 €	néant
Catégorie 4 (personnes morales uniquement)	261 €	néant